

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2026-119
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

Marché de services n°2026-09
Abonnement WEKA Intégral Communautés de communes
Ajout de la solution d'intelligence artificielle

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020, n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 et n°2025-130 en date du 7 juillet 2025 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant la nécessité pour les services de la collectivité de disposer d'une veille juridique actualisée et d'outils opérationnels pour l'exercice de leurs missions ;

Vu l'offre des Éditions WEKA s'agissant de l'accès à l'intégralité de leurs ressources dédiées aux intercommunalités, un accès au service d'assistance juridique, et l'accès à une veille juridique et métier ;

Considérant que l'abonnement WEKA Intégral Communautés de communes répond aux besoins techniques et documentaires identifiés ;

Vu la décision n°2026-035 en date du 26 janvier 2026 approuvant la souscription d'un abonnement WEKA Intégral Communautés de communes pour une durée de trois ans ;

Vu la nouvelle solution d'intelligence artificielle Weka Assistant IA qui par des échanges conversationnels fournit en quelques secondes une réponse précise et documentée, à partir des fiches pratiques WEKA, à jour des évolutions réglementaires, rédigées par des experts du secteur public ;

Vu l'offre des Éditions WEKA.

DECIDE

Article 1 : D'approuver la souscription la nouvelle solution d'intelligence artificielle Weka Assistant IA d'un montant prévisionnel annuel de 854,97 € H.T. soit 901,99 € TTC ;

Article 2 : Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 et suivants ;

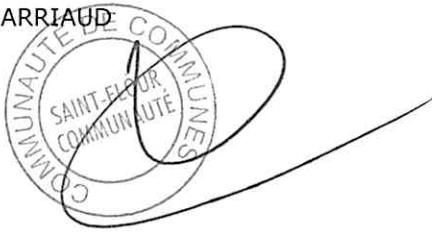
Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 2 mars 2026,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 05 MARS 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 05 MARS 2026**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260302-DEC2026-119-AU
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026



.media
.jobs
.fr



Devis # S06380
Date du devis : 27/02/2026
Validité de l'offre : 01/05/2026
Réfèrent Weka :
Tony MASCARENHAS
+33 6 75 27 07 08
tmascarenhas@weka.fr

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
VILLAGE D ENTREPRISES ZA DU ROZIER
COREN
ZA DU ROZIER COREN
15100 ST FLOUR
SIRET : 20006666000016
Contact :
Camille BEC
0471606885
c.bec@saintflourco.fr

Référence interne	Description	Quantité	Prix unitaire HT	Remise %	TVA %	Montant HT
21805210	[21805210] Option WEKA assistant IA - INTEGRAL CIBLE WEKA Assistant IA : un assistant conversationnel qui vous fournit, en quelques secondes, des réponses fiables, sourcées et opérationnelles à vos questions juridiques et métiers. Il s'appuie exclusivement sur les contenus documentaires WEKA, rédigés et mis à jour en continu par des experts du secteur public.	1	1 042,65	18,00	5,5%	854,97 €

Montant HT	854,97 €
Dont remise	187,68 €
TVA 5.5%	47,02 €
Total TTC	901,99 €

CHORUS N° Engagement :
CHORUS Code service :

- "WEKA ASSISTANT IA" pour l'ensemble des vos utilisateurs (14 licences)

- remise permanente exceptionnelle de 18%

Merci de bien vouloir nous retourner impérativement les CGV datées, signées avec le cachet de votre établissement

Date, signature et cachet de l'établissement